

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	19 + 3

Date de convocation
15 juin 2023

Date d'affichage
15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Laurence FOURNIER représentée par Anne-Josèphe CHARLOT, Marcel CHRISTEL représenté par Robert BESANÇON, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Ateliers lyotains : règlement intérieur

N° de délibération : 20230645

Mme Stoltz expose :

Différents ateliers de loisirs, de bien-être, techniques ou culturels sont proposés chaque semaine aux habitants de la commune de Saint-Lyé et des environs.

Ces rendez-vous hebdomadaires permettent également de créer et de développer de la convivialité, du partage et du lien social. Ils participent au mieux vivre ensemble. Orientés sur le partage de savoirs et de compétences, certains ateliers sont encadrés et animés par des habitants bénévoles de la commune ou des agents. D'autres, par des intervenants spécialisés et pris en charge partiellement par la commune.

Les différentes animations proposées au cours de l'année sont répertoriées au sein d'un programme.

Le règlement intérieur soumis ce jour au conseil municipal, vise à encadrer de manière plus formelle ces activités.

Le conseil après en avoir délibéré :

ADOpte le règlement intérieur des ateliers lyotains ci-annexé.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
19	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

